

# Concertation Portails de données ouvertes

Date : 24 avril 2019, 14:00 – 15:30

Lieu : ASA, Bruxelles

Présents :

- AdN (Digital Wallonia)
- ASA
- CDCS ASBL (Bruxelles social)
- InformatieVlaanderen
- Infrabel
- SPF BOSA DG TD
- SPF Finances
- Statbel (SPF Economie)

Excusés :

- CIRB
- Intercommunale Leiedal
- IWEPS (Walstat)
- Ville d'Anvers
- Ville de Gand
- Ville de Bruges
- Ville de Bruxelles (GIAL)
- Ville de Courtrai
- Ville de Namur
- Ville d'Ostende

# Discussion

## Troisième version directive PSI

La troisième version de la directive européenne « Public Sector Information » a été approuvée au Parlement européen ; elle doit être transposée dans la législation nationale pour le 17 juillet 2021.

Le champ d'application était déjà assez large en Belgique : par exemple, les entreprises publiques (public undertakings) relèvent déjà de la « Loi relative aux marchés publics ». Dans d'autres États membres, c'est particulièrement important dans le secteur de l'énergie et du transport.

Si les ensembles de données demandées par un citoyen ou une entreprise contiennent des données à caractère personnel, les services publics devront au moins tenter d'anonymiser les données (au lieu de refuser immédiatement la demande sur la base du RGPD).

Les données de recherche qui sont payées avec de l'argent public devront elles aussi être rendues publiques (de préférence par les principes de libre accès).

Une liste d'ensembles de données de grande importance (high value) va être dressée : des ensembles de données que les États membres trouvent (économiquement) importantes et qui devront être mises à disposition sous la forme de données ouvertes et via des interfaces de programmation (API).

La directive PSI contient uniquement un aperçu des catégories jugées importantes, mais les États membres doivent encore déterminer eux-mêmes – par le biais d'une directive européenne déléguée – quels ensembles de données seront considérés comme de grande importance. Cela peut encore prendre quelques années.

## Directive déléguée MMTIS

La directive déléguée « Services d'informations sur les déplacements multimodaux » (Multimodal Travel Information Services - MMTIS) définit les formats qui doivent être utilisés pour échanger des informations sur les déplacements.

Un portail devrait aussi être développé d'ici fin 2019, avec des liens vers des données (de préférence ouvertes) de sociétés de transport aussi bien privées que publiques. Le SPF Mobilité mettra en place le point d'accès national pour la Belgique.

Voir aussi :

- <https://joinup.ec.europa.eu/collection/elise-european-location-interoperability-solutions-e-government/inspire-support-multi-modal-travel-information-services>
- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32017R1926&from=EN>
- [https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/resources/files/projet\\_de\\_plan\\_federal\\_sti.pdf](https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/resources/files/projet_de_plan_federal_sti.pdf)

## Rapport sur le paysage des données ouvertes de l'Union européenne

Comme chaque année, un questionnaire est envoyé aux États membres par le biais du portail des données ouvertes de l'Union européenne.

Celui-ci contient des questions portant notamment sur des exemples de réutilisation et sur des études sur l'impact des données ouvertes au niveau économique, social et politique. Un rapport comparatif basé sur les réponses et attribuant un score à chaque État membre sera ensuite publié.

Voir aussi <https://www.europeandataportal.eu/en/dashboard>

## Licences et commissions de recours

Les procédures permettant d'avoir accès à des données et de réutiliser des données diffèrent au niveau fédéral et flamand. Curieusement, il est parfois plus facile d'obtenir l'autorisation de réutiliser des données que celle pour avoir (uniquement) accès à ces données.

Les commissions de recours pour l'accès / la réutilisation sont inconnues du grand public, et traitent également très peu de dossiers. Une procédure de recours a été lancée au niveau fédéral pour avoir accès à la base de données palynologiques de l'ancien ISP (qui fait maintenant partie de Sciensano). En Flandre, il n'y a aussi qu'un seul dossier.

En Wallonie, le Décret ne permet pas d'utiliser la licence CC-Zero parce que la mention de la source est toujours obligatoire.

À Bruxelles, il y a un manque de clarté sur les décrets ou ordonnances sur les données ouvertes qu'il convient de respecter pour les questions communautaires qui ne ressortent pas exclusivement de la Commission communautaire flamande (VGC) ou de la Commission communautaire française (COCOF).

## Agenda de la réglementation

L'OCDE a récemment publié le livre Better Regulation Practices across the European Union, qui analyse la réglementation et l'impact final dans les États membres.

En Belgique, les auteurs de la réglementation doivent en effet chiffrer eux-mêmes quelle sera l'incidence d'une nouvelle législation (qui bénéficiera ou souffrira de cette disposition, et dans quelle mesure ?). Pour y parvenir, ils doivent nécessairement avoir accès facilement aux chiffres et statistiques, qui sont disponibles ou non en données libres.

Bon nombre de statistiques sont mises à disposition de manière interactive sur Statbel, mais c'est loin d'être le cas pour tous les domaines.

Le système e-Premier doit bientôt être remplacé, ce qui offre une opportunité de se pencher sur la question. Il faut encore organiser des réunions communes avec le Conseil d'État, l'inspecteur des finances et le Moniteur belge afin de discuter ensemble des métadonnées et des technologies qui répondront le mieux aux besoins.

La société Cognizone a déjà donné une démo d'un système qu'ils ont développé pour le Grand-Duché de Luxembourg. Un projet pilote transfrontalier peut aussi peut-être être envisagé par le biais de l'OCDE : la France est éventuellement intéressée.

Voir aussi <http://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/indicators-of-regulatory-policy-and-governance-2019-belgium.pdf>

## Évènements Données Ouvertes

OpenKnowledge Belgium organise également en 2019 le «Open Summer of Code» annuel, où des projets de données ouvertes peuvent être discutés.